

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20251007-2025_092_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : PRISE A BAIL DE L'ATELIER A DU BÂTIMENT COMMUNAL DES
ENTREPRENEURS PAR LA SOCIÉTÉ LES FERMETURES GESSIENNES (3.6)

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	33

Date de convocation du Conseil :	26 septembre 2025
Date d'affichage de la convocation :	26 septembre 2025

Présents : Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, VUILLIOT, HUSSON, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, LEVITRE, PELLETIER, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, DUVILLARD, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Madame GILLET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYENNINCK,
Mme GIET donne pouvoir à M. DUVILLARD,
Mme REYGRABELLET donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,
M. MAZET donne pouvoir à M. IVANEZ,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la décision municipale n° 2025_137_DEC du 5 août 2025 approuvant la signature d'un bail de courte durée avec la société à responsabilité limitée LES FERMETURES GESSIENNES sur l'atelier A du bâtiment communal des Entrepreneurs, dans l'attente de la mise en place d'un bail commercial,

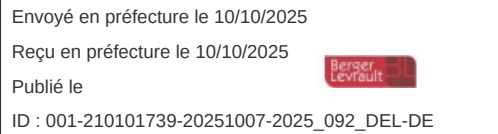
VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la proposition de loyer mensuel des membres de la Commission « Économie locale » du 14 mai 2025, à savoir 1.060,00 € hors taxes et hors charges,

CONSIDÉRANT que la société LES FERMETURES GESSIENNES dont le siège social est établi au 104 impasse du Soc 01170 GEX et dont l'immatriculation au RCS de Bourg-en-Bresse est connue sous le numéro 951.339.308, sollicite la mise en place d'un bail commercial,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de louer à MM. Jonathan GODET et Bryan BORCKHOLZ, gérants de la société LES FERMETURES GESSIENNES, le local « Atelier A » sis 290, rue des Entrepreneurs 01170 GEX, pour un montant mensuel de 1.060,00 € hors taxes et hors charges révisable pendant une durée de neuf ans (3, 6, 9),
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer le bail à intervenir, établi par l'étude notariale de Gex sise 541, avenue Francis Blanchard, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 octobre 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 octobre 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 octobre 2025.